



Québec, le 26 mars 2008

Monsieur Claude Béchard
Ministre
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4e Avenue Ouest
Bureau A-308
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Objet : Livre vert sur la forêt

Monsieur le Ministre,

Le 25 février dernier vous m'écriviez en demandant les commentaires du Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) concernant le livre vert sur la forêt que vous avez rendu public le 14 février 2008. Je vous informe par la présente que les membres du Conseil ont assisté à une présentation du document, donnée par des représentants de votre ministère, et ont eu l'occasion de s'informer et de poser plusieurs questions sur son contenu. Lors de la rencontre du Conseil tenue le 25 mars dernier, les membres ont convenu à l'unanimité de vous faire part des commentaires qui suivent.

Dans un premier temps, le Conseil tient à souligner que ce projet de modification du régime forestier québécois est ambitieux et propose des changements majeurs à l'égard de la gestion forestière au Québec. Plusieurs des propositions faites, bien qu'innovatrices, méritent un examen attentif et ce, de façon très spécifique dans le cadre de l'application de *l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*. Comme vous le savez, sur le territoire de *l'Entente*, il existe depuis 2002 un régime forestier adapté, lequel a été convenu entre les parties signataires. Par conséquent, toute modification à ce régime forestier adapté nécessite des négociations en bonne et due forme entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec.

Voici cependant certains commentaires qui paraissent importants, suite à une première analyse du document. D'abord, tout l'aspect de la gouvernance régionale, c'est-à-dire la décentralisation vers des organismes régionaux de nombreuses responsabilités liées à la gestion des forêts, demande une analyse en profondeur tenant compte des modalités du régime forestier adapté et de la relation de nation à nation établie dans *l'Entente*. Le projet actuel ne mentionne en aucun cas l'existence et la réalité de *l'Entente* sur le territoire conventionné.

.../2



Monsieur Claude Béchard

page 2

De plus, le régime forestier adapté en vigueur sur le territoire de l'*Entente* comporte de nombreuses modalités à référence spatiale et des processus qui sont à la base de la relation qui doit prévaloir entre les intervenants forestiers, qui sont présentement les bénéficiaires de CAAF, et les maîtres de trappe. La contribution des Cris aux différents processus de planification et de gestion des activités d'aménagement forestier est au cœur même de l'*Entente*. À cet effet, la réforme présentée au livre vert amène plusieurs interrogations quant à l'avenir de cette relation privilégiée et des liens d'imputabilité qui en découlent. L'entrée en scène de nouveaux acteurs avec des responsabilités différentes mérite donc une analyse particulière dans le cadre de l'*Entente*. Aussi, le zonage du territoire à diverses fins, et particulièrement pour la sylviculture intensive et l'aménagement écosystémique, soulève d'importantes questions en lien avec les objectifs et modalités de l'*Entente* auxquelles le livre vert ne peut répondre.

Concernant l'aspect de l'augmentation de la productivité forestière et des retombées économiques de cette réforme, le document est incomplet et ne permet pas de juger de l'ampleur des bénéfices anticipés. Il est cependant intéressant de constater que les communautés autochtones pourraient bénéficier de manière accrue, aux niveaux économique et de l'emploi, de la réforme proposée. Une analyse plus poussée à cet effet serait pertinente tenant compte, entre autre, de la pénurie de main d'œuvre escomptée dans le secteur forestier et particulièrement dans les zones éloignées comme celle du territoire de l'*Entente*.

Sur la base de ces commentaires, les membres du Conseil Cris-Québec sur la foresterie vous recommandent, Monsieur le ministre, de mettre en place dans les plus brefs délais un groupe de travail multipartite pour examiner tous les aspects de ce projet de réforme dans le cadre de la Paix des braves et plus spécifiquement de son régime forestier adapté. Ainsi, le gouvernement et la partie crie disposeront d'une information de base, la plus factuelle possible, afin de les guider dans des discussions et des négociations ultérieures.

Pour terminer, je tiens à souligner l'importance que, lors du dépôt de projets d'une telle envergure, les parties et le Conseil disposent du délai nécessaire afin de vous aviser sur les dits projets. Soyez assuré Monsieur le ministre de notre entière collaboration.

Le président du Conseil,

Jean-Pierre Gauthier

Québec City, March 26, 2008

COURTESY TRANSLATION

The Honourable Claude Béchard
Minister
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest
Bureau A-308
Québec (Québec) GQH 6R1

Subject: The Green Paper on the Forest

Dear Minister Béchard:

Last February 25th, you wrote me asking for comments from the Cree-Québec Forestry Board (CQFB) concerning the Green Paper on the Forest which you made public on February 14, 2008. The present is to inform you that the Board members attended a presentation of the document given by representatives of your Ministère, and had the opportunity to be informed and to ask several questions about its content. During the Board meeting on last March 25th, the members agreed on unanimously to inform you about the following comments.

First, the Board wants to underline that this draft modification of the Québec Forestry Regime is ambitious and suggests major changes regarding forest management in Québec. Several of the given proposals, although innovative, are worth to an exhaustive examination and this, in a very specific manner in the framework of the application of the *Agreement regarding the New Relationship between the gouvernement du Québec and the Crees of Québec*. As you know, on the Agreement's territory exists, since 2002, an adapted forestry regime which was agreed on between the signatory parties. Therefore, all modification to the adapted forestry regime need to be negotiated in due form between the gouvernement du Québec and the Cree of Québec.

However, following a first analysis of the document, here are some important comments. First, all aspects of the regional governance, meaning the decentralization towards regional organizations of numerous responsibilities linked to the forest management, ask for a complete analysis by taking into account the provisions of the adapted forestry regime and of the nation to nation relationship established in the *Agreement*. The current draft does not mention on any account the existence and the reality of the *Agreement* on the treaty land territory.

In addition, the adapted forestry regime in force on the territory of the *Agreement* includes numerous provisions based on spacial references and processes which are the basics of the relation that must prevail between the forest managers, who are at present the TSFMA beneficiaries, and the tallymen. The contribution of the Crees in different planning and managing processes of the forest management activities is the central issue of the *Agreement*. For that purpose, the reform presented in the Green Paper leads to several questionings as for the future of this privileged relationship and the bond of imputability which ensue from it. The involvement of new actors with different responsibilities calls therefore for particular analysis in the framework of the *Agreement*. Also, the zoning of the territory to various purposes and, in particular for the intensive silviculture and ecosystem-based management, brings up major questions linked to the objectives and provisions of the *Agreement* on which the Green Paper cannot answer.

Regarding the aspect of the increase of the forest productivity and economic spin-off of this reform, the document is incomplete and does not allow to judge on the size of the anticipated benefits. Nevertheless, it is interesting to notice that the native communities could increasingly profit, on an economic and working level, from the proposed reform. An exhaustive analysis on this matter should be relevant considering the expected labour shortage in the forestry sector, in particular in distant areas as on the *Agreement's* territory.

On the basis of these comments, the members of the Cree-Québec Forestry Board recommend you, Minister Béchard, to set up as soon as possible a multipartite working group to examine all aspects of this draft reform in the framework of *La Paix des braves* and more specifically of its adapted forestry regime. In this manner, the Government and the Cree party will have basic information, as factual as possible, in order to be guided in future discussions and negotiations.

To end, I insist to point out the importance that, when tabling proposals of such magnitude, the parties and the Board should have the necessary time in order to advice you on the said projects. Please be assured, Minister Béchard, of our complete collaboration.

Yours truly,

Jean-Pierre Gauthier
Chairman of the Board